

Collectif IAE



Communiqué de presse, 26 mars 2026

Budget de l'insertion : Une victoire en demi-teinte

Ce jeudi 26 mars, le ministre du Travail et des Solidarités Jean-Pierre Farandou a rendu les arbitrages budgétaires du gouvernement concernant le secteur de l'insertion par l'activité économique. Si le budget des aides au postes baisse, la formation comme l'indexation de l'aide au poste sont préservées. La répartition du budget des aides au postes est maintenant conditionnée à la parution de la circulaire du Fond d'Inclusion dans l'Emploi et de l'Instruction "Pilotage par la qualité".

Après des mois de tractations, le ministre du Travail a présenté, par l'intermédiaire de son cabinet, les arbitrages budgétaires relatifs à l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) :

- Le budget des aides aux postes est diminué de 1,8% "par rapport à l'atterrissage de 2025". Il est de -2,6% au regard du budget circulaire 2025.
- Les aides aux postes sont bien indexées à l'augmentation du SMIC.
- Le budget de la formation est maintenu à hauteur de 70 millions d'euros.

Dans un contexte d'aggravation du taux de chômage et du taux de pauvreté, le collectif IAE salue la décision du gouvernement de préserver en grande partie le secteur de l'IAE. Cette décision doit beaucoup à la mobilisation exceptionnelle des réseaux et de leurs adhérents auprès des parlementaires - convaincus par les effets positifs de l'IAE sur le retour à l'emploi et sur la cohésion sociale. Pour autant, cette annonce ne saurait masquer une tendance de fond préoccupante : depuis trois ans, le budget de l'IAE subit une érosion continue. Dans le contexte socio-économique actuel, cette dynamique fragilise durablement les structures et leur capacité d'action.

Le projet de circulaire « FIE » pour 2026 illustre ces contradictions. Il fixe des objectifs inconciliables à moyens réduits : accueillir des publics plus éloignés de l'emploi, développer la formation, lever des freins de plus en plus complexes et renforcer le lien aux entreprises.

A ce titre, les réseaux du Collectif IAE rappellent leur attachement collectif à la complémentarité des modèles de l'IAE notamment les ACI, fragilisés, alors qu'ils ont vocation à accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi conformément à l'ambition du gouvernement. Cette complémentarité doit reposer sur une analyse fine des besoins des personnes et des territoires. Ils restent attentifs à ce que les évolutions des politiques publiques ne remettent pas en cause cet équilibre.

Enfin, l'instruction relative à la qualité qui doit servir d'évaluation du travail du secteur n'a toujours pas été communiquée aux réseaux. Si ces derniers partagent les objectifs d'amélioration des pratiques, il demeure indispensable que cette évaluation soit co-construite avec les acteurs de terrain pour bénéficier entièrement aux personnes accompagnées.

Les réseaux de l'IAE restent pleinement mobilisés pour que les SIAE puissent continuer de contribuer pleinement à l'insertion des plus précaires et au développement des territoires.

Contacts presse :

	Mathilde Wattecamps : m.wattecamps@chantierecole.org
	Adrien Rivière : adrien.riviere@coorace.org
	Charlotte Abello: charlotte.abello@federationsolidarite.org
	Christophe Cevasco : christophe.cevasco@unai.fr
	Marie-Sophie Simon mariesophie.simon@lemouvementdesregies.org
	Matthieu Giovannone, m.giovannone@fil-et-terre.fr
	Pierre Vouhé pvouhe@emmaus-france.org
	Julien Adda : direction@reseaucocagne.asso.fr 06 20 46 28 93
	Mathilde Ausort : : m.ausort@lesentreprisesdinsertion.org 06 65 00 91 20